



**unesco**

Patrimoine culturel  
immatériel

# **Réunion d'information et d'échange**

Dix-neuvième session du Comité intergouvernemental de  
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

**1er octobre 2024**

**15h00 – 17h00**

**Salle XI**

# PARTIE I - Dix-neuvième session du Comité intergouvernemental



Les techniques ancestrales et traditionnelles d'élaboration du « Poncho Para'í de 60 Listas » de la ville de Piribebuy, République du Paraguay  
© Tais Estrada, 2022



Page Internet dédiée :

<https://ich.unesco.org/fr/19com>



## Date et lieu

- Du lundi 2 au samedi 7 décembre 2024
- Cérémonie d'ouverture le dimanche 1er décembre 2024 (Port d'Asunción)
- Lieu : Centre de conventions Conmebol et hôtel Gran Bourbon (Asunción, République du Paraguay)

## Dix-neuvième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Calendrier des événements

### Réunions

#### 19e session du Comité intergouvernemental

02/12/2024 - 07/12/2024

Asunción (Paraguay)

La dix-neuvième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se tiendra à **Asunción, République du Paraguay, du lundi 2 au samedi 7 décembre 2024**. Une cérémonie d'ouverture est prévue le dimanche 1er décembre 2024. La session sera présidée par S.E. Mme Nancy Ovelar de Gorostiaga, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire et Déléguée permanente de la République du Paraguay auprès de l'UNESCO.

Une **session d'information et d'échange se tiendra au Siège de l'UNESCO, à Paris, le 1 octobre 2024 (après-midi)** pour présenter les méthodes de travail du Comité ainsi que des informations pratiques concernant cette session. Cette session d'information et d'échange sera également diffusée en direct sur la page web du 19.COM.



Artisan weaving the guard (II)  
[En savoir plus sur l'élément](#)

© Tais Estrada, 2022

Enregistrement: [Cliquez ici pour vous enregistrer](#)

<https://ich.unesco.org/fr/19com>

## Sessions et participants

- Sessions quotidiennes de 9h30 à 17h30 (pause entre 12h30 et 14h30), sauf le mercredi à 16h30
- Document d'informations générales (INF.1) pour fournir des informations pratiques sur les hotels, visas et transports
- Ouvert aux observateurs des États parties, États non parties, organisations intergouvernementales, ONG accréditées, centres de catégorie 2, etc.

## Sessions et participants

- Les frais de participation des représentants des États en développement (membres ou non du Comité) et d'ONG accréditées de pays en développement peuvent être pris en charge par le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (selon la disponibilité des fonds).
- Une seule demande par État partie ou ONG accréditée, pour un(e) expert(e), sera examinée pour cette assistance du Fonds : « ... seulement pour des personnes spécialistes du patrimoine culturel immatériel » (Article 5.4, Règlement intérieur du Comité).

## Langues de travail

- Les « langues de travail du Comité sont l'anglais et le français » (Article 41.1, Règlement intérieur du Comité).
- Une interprétation en espagnole sera disponible grâce au soutien du Royaume d'Espagne.



## Rôle du Comité

- Défini par l'article 7 de la Convention
- Formule des recommandations à l'Assemblée générale sur des questions telles que:
  - la préparation des Directives opérationnelles
  - l'utilisation des ressources du Fonds
  - l'accréditation des ONG, etc.
- Inscrit les éléments sur les Listes (Liste de sauvegarde urgente, Liste représentative), sélectionne les bonnes pratiques de sauvegarde et accorde l'assistance internationale lorsqu'elle est soumise avec des candidatures.

## Comité intergouvernemental

- Composé de 24 États parties
- Élus par l'Assemblée générale en respectant les principes de représentation géographique équitable et de rotation.
- Mandat de quatre ans : tous les deux ans, l'Assemblée générale renouvelle la moitié des membres.

## Membres du Comité

### Groupe I

Allemagne	2022-2026
Espagne	2024-2028
France	2024-2028

### Groupe II

Slovaquie	2022-2026
Ouzbékistan	2022-2026
Ukraine	2024-2028

### Groupe III

Barbade	2024-2028
Haiti	2024-2028
Paraguay	2022-2026
République dominicaine	2024-2028

## Membres du Comité

### Groupe IV

Bangladesh	2022-2026
Chine	2024-2028
Inde	2022-2026
Malaisie	2022-2026
Viet Nam	2022-2026

### Groupe V(a)

Angola	2022-2026
Burkina Faso	2022-2026
Éthiopie	2022-2026
Ouganda	2024-2028
Nigéria	2024-2028
Zambie	2024-2028

### Groupe V(b)

Algérie	2024-2028
Émirats arabes unis	2024-2028
Mauritanie	2022-2026

## Bureau

- Présidente : S.Exc. Mme Nancy Ovelar de Gorostiaga (Paraguay)
- Vice-présidents : Allemagne, Ouzbékistan, Viet Nam, Angola et Mauritanie
- Rapporteure : Mme Ľubica Voľanská (Slovaquie)

## Documents

- Documents de travail (LHE/24/19.COM/X) : requièrent une décision du Comité
- Documents d'information (LHE/24/19.COM/INF.X) : ne requièrent aucune décision
- Numérotés selon le point de l'ordre du jour
- Les candidatures, les demandes et les rapports sont également disponibles sur le site Internet.


**Publication en ligne au plus tard le 4 novembre, soit 4 semaines avant la session**

## Page Internet

<https://ich.unesco.org/fr/19com>

- Documents de travail
- Documents d'information
- Rapports sur l'état des éléments inscrits sur la LSU
- Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans les États parties en Afrique
- Candidatures, demandes et propositions

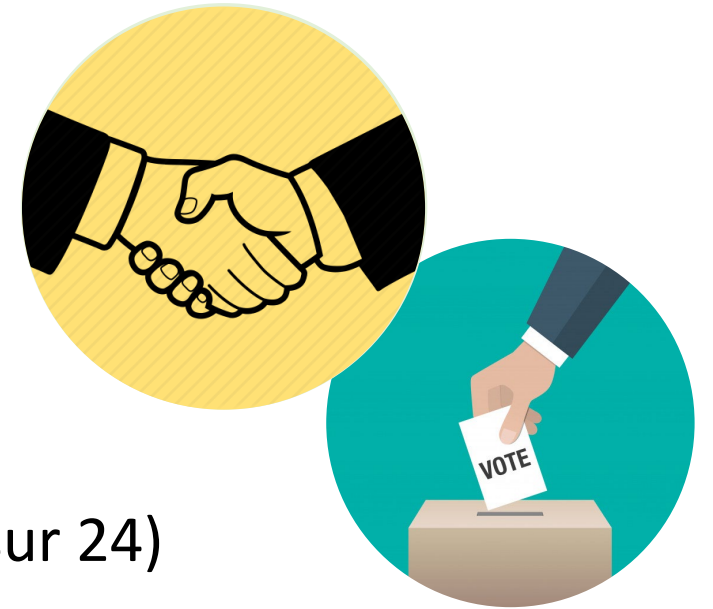
## Ordre des débats

- Seuls les orateurs reconnus par la Présidente peuvent prendre la parole.  
 Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions.  
La Présidente a le droit d'utiliser un minuteur si elle le juge nécessaire.
- Seuls les membres du Comité peuvent intervenir lors de l'adoption des décisions.
- Les représentants d'un État partie, membre ou non du Comité, ne doivent pas prendre la parole pour appuyer l'inscription sur les Listes, mais seulement pour fournir des informations en réponse aux questions posées (Article 22.4, Règlement intérieur du Comité).



## Prise de décision

- Le consensus est privilégié
- En cas de vote :
  - Chaque État membre dispose d'une voix
  - Décisions prises à la majorité simple (13 sur 24)
  - Certaines requièrent une majorité des deux tiers (16 sur 24)
    - Modification ou suspension du Règlement intérieur
    - Convocation d'une session extraordinaire du Comité
    - Modification, suppression ou addition de points à l'ordre du jour



## Amendements

- Soumis par les membres du Comité à :

[ICH-amendments@unesco.org](mailto:ICH-amendments@unesco.org)

- Veuillez indiquer le nom de votre pays.
- Le formulaire sera disponible sur la page Internet du 19.COM.

## PARTIE II - Ordre du jour et calendrier de la dix-neuvième session du Comité intergouvernemental



Les techniques ancestrales et traditionnelles d'élaboration du « Poncho Para'i de 60 Listas » de la ville de Piribebuy, République du Paraguay

© Tais Estrada, 2022



## Lundi 2 décembre 2024

MATIN

- 1 Ouverture
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Observateurs
- 4 Adoption du compte-rendu de la dix-huitième session du Comité
- 5 Rapport de la Présidente du Comité sur les activités du Bureau
- 5 Rapport du Secrétariat sur ses activités (de janvier à juin 2024)

## Lundi 2 décembre 2024

APRÈS-MIDI

5

Rapport du Secrétariat sur ses activités (de janvier à juin 2024)

6

Rapports périodiques

6.a

Examen des rapports des États parties sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

6.b

Examen des rapports du cycle régional de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité des États parties en Afrique

## Mardi 3 décembre 2024

MATIN

**6.c**

Point sur les cycles régionaux de rapports périodiques de la Convention

**7**

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2024 (partie I)

## Mardi 3 décembre 2024

APRÈS-MIDI

**7.a**

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

**7.b**

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

## Mercredi 4 décembre 2024

MATIN ET APRÈS-MIDI

**7.b**

Examen des candidatures pour inscription  
sur la Liste représentative du patrimoine  
culturel immatériel de l'humanité



## Jeudi 5 décembre 2024

MATIN

**7.b**

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

**7.c**

Examen des demandes de transfert d'éléments d'une liste à l'autre

## Jeudi 5 décembre 2024

APRÈS-MIDI

**7.d**

Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde

**7**

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2024  
(partie II)

**8**

Suivi des éléments inscrits sur les listes de la Convention

## Vendredi 6 décembre 2024

MATIN

**9**

Rapport sur l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel

**10**

Mise en œuvre plus large de l'article 18 de la Convention

## Vendredi 6 décembre 2024

APRÈS-MIDI

**11**

Initiatives thématiques sur le patrimoine vivant et le développement durable

**12**

Fonds du patrimoine culturel immatériel : contributions volontaires supplémentaires et autres questions

**13**

Rapport du forum des organisations non gouvernementales

## Samedi 7 décembre 2024

MATIN

14

Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2025  
(partie I)

15

Nombre de dossiers soumis pour les cycles 2024 et 2025 et  
nombre de dossiers pouvant être traités pour les cycles  
2026 et 2027

16

Date et lieu de la vingtième session du Comité

## Samedi 7 décembre 2024

APRÈS-MIDI

- 17 Élection des membres du Bureau de la vingtième session du Comité
- 14 Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2025 (partie II)
- 18 Questions diverses
- 19 Adoption de la liste des décisions
- 20 Clôture

Page Internet dédiée :

<https://ich.unesco.org/fr/19com>



## Méthodes de travail

- Adoption des décisions pour les candidatures sans débat en l'absence d'amendement (Point 7)
- « Accord de travail » (Point 7)
- Distribution des amendements par liste de diffusion (pour tous les points)





**unesco**

Patrimoine culturel  
immatériel

# Réunion d'information et d'échange

Dix-neuvième session du Comité intergouvernemental de  
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

**1er octobre 2024**

**15h00 - 17h00**

**Salle XI**